

Communiqué de presse

15 avril 2026

Autonomie : Paul Christophe, nouveau président du Conseil de la CNSA, dévoile sa feuille de route et sa vision pour un premier mandat

« Derrière les lignes budgétaires, il y a des vies » : une méthode fondée sur le dialogue et une ambition de justice sociale

Paris, le 15 avril 2026 – Élu à la présidence du Conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) le 8 avril dernier, Paul Christophe a tenu ce jour sa première conférence de presse pour présenter sa vision stratégique et les arbitrages du premier budget rectificatif 2026 de la Branche Autonomie. Ancien parlementaire, ancien ministre et rapporteur de la loi du 7 août 2020 créant la cinquième branche de la Sécurité sociale, il inscrit son mandat dans la continuité d'un projet qu'il a contribué à bâtir : *« Il y a six ans, nous avons créé une branche pour préparer la France au mur démographique et relever le défi de l'inclusion. Aujourd'hui, il nous faut réaliser pleinement cette promesse. Mon mandat est le moyen de boucler une boucle. Derrière les murs de cette institution, il n'y a pas des dispositifs ou des lignes budgétaires : il y a des millions de vies. Celles de nos aînés, des personnes en situation de handicap, de leurs aidants. Notre devoir est de rendre leurs droits effectifs, pas seulement théoriques. »*

Réaliser les ambitions de la branche Autonomie

La création de la Branche Autonomie en 2020 répondait à un constat partagé : la France n'était pas préparée au vieillissement massif de sa population ni aux exigences d'inclusion des personnes en situation de handicap. Les crédits étaient dispersés, parfois fondus dans l'assurance maladie, et le rapport Libault de 2019 avait fait état d'un besoin structurel de financement.

En cinq ans, cette ambition s'est concrétisée :

- **Une augmentation de 44% des crédits** en faveur de l'autonomie, portés de 30 milliards d'euros en 2020 à plus de 43 milliards d'euros en 2025 ;
- **Une recherche d'universalité** dans l'attribution des prestations (APA, PCH, AEEH) et un renforcement des missions de la CNSA en matière d'équité territoriale ;
- **Une convergence accrue** entre les champs de l'âge et du handicap, avec une gouvernance unifiée ;
- **Une restructuration de la CNSA**, qui a accru ses effectifs et professionnalisé son pilotage ;

- **Un renforcement de la coopération** entre les acteurs, via la création du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) et le déploiement progressif des Conférences territoriales de l'autonomie (CTA) ;
- **Des progrès en matière de prévention**, avec la création du centre de ressources et de preuves et l'animation des CFPPA ;
- **Une amélioration de la qualité de service**, grâce aux téléservices et à la modernisation des systèmes d'information.

Pourtant, beaucoup reste à faire. « *La branche est restée au milieu du gué* », reconnaît Paul Christophe. « *Les financements restent en deçà des besoins, l'équité n'est pas au rendez-vous avec de fortes disparités sur les restes à charge et les plans d'aide proposés selon les territoires. Les systèmes d'information nationaux (SI APA, SI MDPH) sont encore en construction. Nos politiques ont trop souvent pensé l'autonomie de façon binaire : établissement d'un côté, domicile de l'autre. Aujourd'hui, cette vision est dépassée. Les personnes, leurs aspirations et leurs choix doivent être au premier plan.* »

Un budget 2026 qui sécurise l'existant et prépare l'avenir

Le budget rectificatif adopté le 8 avril traduit une ambition claire : clore la COG 2022-2026 par des avancées tangibles tout en posant les jalons de la prochaine convention (2027-2031). Grâce à l'apport de 1,5 milliard d'euros issus de la CSG patrimoine, la branche vise un déficit réduit à 600 millions d'euros en 2026, évitant son aggravation structurelle. « *Ces nouvelles ressources comblent le trou mais ne créent pas encore de marges de manœuvre. L'effort doit être maintenu* », note le président.

Les priorités budgétaires se déclinent en trois axes :

1. Soutien massif au domicile. 516 millions d'euros de dotation complémentaire sont fléchés vers les services d'aide à domicile (SAD) pour consolider le tarif plancher national et les revalorisations salariales post-Covid. « *Nous ne pouvons plus avoir un système où la qualité de l'accompagnement dépend du code postal.* »

2. Attractivité des métiers. Un fonds mobilité de 75 millions d'euros est déployé pour équiper les professionnels (véhicules hybrides), réduisant leur reste à charge à 120 €/mois. Face à la perte d'appétence pour les métiers du soin et du prendre soin, constatée dans tous les pays européens, Paul Christophe insiste sur la nécessité de construire des parcours professionnels, de permettre de garder son ancienneté et d'offrir des trajectoires de carrière. « *Les partenaires sociaux travaillent à un nouvel accord de revalorisation, avec la volonté partagée de ne pas renvoyer à plus tard les réponses attendues par les professionnels* », confirme Maëlig Le Bayon, directeur général de la CNSA.

3. Transformation de l'offre – La réflexion porte sur une répartition des places entre habitat inclusif et EHPAD, ces derniers devant se concentrer sur les dépendances lourdes (GIR 1-2), ce qui exigera un taux d'encadrement drastiquement renforcé.

Le dialogue comme exigence démocratique

Ancien parlementaire et ministre, Paul Christophe place l'échange au cœur de sa gouvernance. « *L'échange n'est pas un mot convenu : c'est une méthode, une exigence. Rien de durable ne se construit sans dialogue.* » Il souhaite renforcer le lien entre les Départements, les ARS et les représentants des personnes, en consolidant le rôle du SPDA et en assurant la présence active de tous les acteurs au sein du Conseil. Une attention

particulière sera portée sur les départements, « *garants de l'ingénierie territoriale et de la proximité* », afin qu'ils puissent peser pleinement dans les orientations stratégiques à venir. « *Jean-René Lecerf a réussi à faire revenir les départements autour de la table. Je souhaite que cet engagement soit maintenu et renforcé. Leur présence dans les commissions et les groupes de travail du conseil est essentielle.* »

Le président entend également porter la voix du Conseil dans le débat public, notamment à l'approche des élections présidentielle et législatives de 2027. « *Les problématiques du vieillissement et de l'inclusion des personnes handicapées sont trop souvent invisibilisées. La loi de programmation pluriannuelle, la loi grand âge, ont été trop souvent repoussées. La présidentielle 2027 doit permettre à l'autonomie de peser. Il faut les faire émerger, expliquer ce qui pourra ou non être fait, et faire comprendre que l'accompagnement de la perte d'autonomie est un choix de société. Le débat public va devoir s'animer sur ces sujets. Le poids démographique de ces personnes doit nous aider. Les générations se succèdent, le sujet est de plus en plus présent dans la population. Le débat va devenir plus puissant.* »

Les priorités pour anticiper le choc démographique et répondre au défi de l'inclusion

Le constat est sans appel : à partir de 2030, le creux démographique de 1939-1945 et la baisse de la natalité réduiront mécaniquement le nombre d'aidants naturels. La France comptera +160 000 personnes en perte d'autonomie d'ici 2030, +540 000 d'ici 2040, et +700 000 d'ici 2050, dont 300 000 en perte d'autonomie sévère.

1. Adapter les territoires au vieillissement massif

Les leviers d'adaptation sont multiples :

- Renforcement des actions de prévention et de lutte contre l'isolement : « *Il faut convaincre de l'utilité des politiques de prévention. Bien vieillir, mais surtout bien vivre. Ce sont des économies pour l'avenir.* »
- Programmation commune de l'offre d'accompagnement (établissement, habitat intermédiaire, domicile) ;
- Meilleure coordination de l'ensemble des acteurs, y compris les communes, au sein du SPDA et de la CTA ;
- Pilotage par la donnée, via le déploiement accéléré des SI nationaux : « *Le SI APA visera une couverture intégrale en 2030, avec un déploiement dans les premiers territoires dès 2027. Après 15 ans d'attente, la CNSA est désormais dotée d'ETP pour le SI MDPH unique.* » ;
- Généralisation de l'expérimentation territoriale de la fusion des sections soins et dépendance en EHPAD, qui montre un bilan positif.

2. Garantir le libre choix et l'effectivité des droits

« *L'autonomie, c'est d'abord le droit de choisir sa vie.* » Pour le président du Conseil, il faut :

- Une co-construction avec les usagers : « *Repartir des besoins pour construire l'offre* », explique Paul Christophe, en s'inscrivant dans la logique Serafin-PH. « *La participation des personnes à tous les niveaux est essentielle.* »
- Permettre un accompagnement plus modulaire des personnes handicapées (souplesse juridique et révision des financements) ;
- Garantir une diversité d'offre, notamment en matière de logement : le manque d'habitat intermédiaire accessible ne permet pas aujourd'hui le libre choix ;
- Enfants à double vulnérabilité : « *Il faut être plus présent dans l'accompagnement précoce des familles, dès la naissance, pour que l'enfant puisse dans la mesure du*

possible rester au domicile. Le plan « 50 000 solutions » doit permettre des progrès significatifs en la matière. » ;

- Prévoir la prise en compte systématique de la parole des bénéficiaires à tous les niveaux.

Préparer la COG 2027-2031 : une exigence de justice sociale

Cette dernière année de la COG actuelle sert de socle à la prochaine convention. *« La présidentielle à venir devra permettre de repositionner les priorités. Les plus démunis doivent être préservés, mais sans reste à charge, il faudrait augmenter massivement les cotisations », avertit le président.* Paul Christophe conclut sur une note d'engagement solennel et optimiste : *« Je mesure l'honneur qui m'est fait, mais plus encore le poids de la mission. Je m'efforcerai d'en être digne, en agissant avec détermination, avec exigence, et avec cette conviction que la solidarité est ce qui nous relie, ce qui nous élève. Je suis optimiste. La CNSA sera un aiguillon fort. Car face au mur démographique, il n'y a pas de solution technique. Il n'y a que des choix politiques. Et le nôtre est clair : placer l'humain au centre, pas les dispositifs. »*

Maëlig Le Bayon a précisé : *« le SPDA est le levier central pour éviter le ping-pong entre les acteurs et garantir un parcours fluide pour l'utilisateur. Les systèmes d'information nationaux vont nous permettre de garantir cette transparence et d'avoir une vision fiable des plans d'aide à l'échelle du territoire. »*

À propos de la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites pour-les-personnes-agees.gouv.fr et monparcourshandicap.gouv.fr. Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2025, la CNSA consacre plus de 42 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. C'est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l'autonomie.

Contacts presse :

CNSA : agnes.caradot@cnsa.fr – 07 86 32 43 68

Agence CorioLink : celine.surget@coriolink.com – 07 48 72 82 37